

Les brigades cuirassées

Auteur : CNE Bonal



37^e BCC, Normandie.

L'armée française du début de la Seconde Guerre mondiale est fréquemment dépeinte comme surannée, incapable d'adaptation, sans recours face à la supériorité manœuvrière des *Panzers* qui l'enfonceront la Meuse, la Somme et l'Aisne en mai-juin 1940. Si l'Histoire a montré qu'elle était surclassée par son homologue allemande dans de nombreux domaines, et a sèchement sanctionné ses insuffisances doctrinales, organisationnelles voire morales, les critiques doivent être tempérées par les mesures prises pour remédier aux carences identifiées dès le temps de paix.

L'une des plus originales quoi qu'elle soit aussi l'une des plus méconnues fut la mise sur pied de deux brigades cuirassées immédiatement avant la déclaration de guerre¹. Insuffisantes pour compenser la terrible force de frappe mise en œuvre par les *Panzer Divisionen* en Pologne ou même pour doter l'armée française d'une capacité offensive qui lui faisait cruellement défaut, ces deux brigades furent toutefois le premier jalon posé pour la mise sur pied d'une arme blindée autonome. C'est à ce titre que leur brève carrière opérationnelle mérite d'être abordée comme une introduction à l'histoire des divisions cuirassées au parcours parfaitement connu et documenté.

En février 1938, soucieux de compenser le retard accumulé sur l'armée allemande en matière de guerre mécanisée, le commandement français décide de mettre sur pied un **Groupement d'Instruction**², chargé de mener des expérimentations en ce sens. Basé à Nancy (XX^e Région Militaire), il regroupait les **trois puis quatre** bataillons de chars lourds B1 et B1 bis disponibles (**8^e, 15^e, 28^e et 37^e Bataillons de Chars de Combat**)³, et **deux** bataillons de chasseurs de type porté (**5^e et 17^e Bataillons de Chasseurs**).

A la mobilisation d'août-septembre 1939, l'armée française met sur pied, à titre provisoire, deux brigades cuirassées dérivées des unités de ce Groupement d'Instruction : les **1^{er} et 2^e Brigades Cuirassées**⁴, effectivement créées le 2 septembre 1939⁵.

¹ La déclaration de guerre de la France à l'Allemagne intervient le 3 septembre 1939, suite au déclenchement de l'invasion allemande en Pologne, l'opération "*Weiß*", le 1^{er}, et à la déclaration de guerre du Royaume-Uni à l'Allemagne le 2.

² Décision Ministérielle n°1245 I/EMA du 8 février 1938.

³ Initialement à trois bataillons de chars B1 et B1 bis (8^e, 15^e et 37^e BCC), le 28^e BCC leur est adjoint à sa création sur B1 bis le 26 avril 1939.

⁴ La composition allégée de ces brigades, qui comprennent trois bataillons de deux armes différentes et non deux régiments de la même arme comme il est traditionnel, amène à une confusion qu'on retrouve dans les documents officiels d'époque. On les appelait en effet également "Demi-Brigades de Chars", bien que leur nom officiel ait été sans aucun doute possible "Brigades Cuirassées" (BCu).

Sous le commandement de l'état-major d'un groupe de bataillons de chars, celles-ci se composent de **deux** bataillons lourds de chars B1⁶ ou B1 bis et d'**un** bataillon d'infanterie portée chacune :

- 1^{re} Brigade Cuirassée : commandement du **Groupe de Bataillons de Chars n°512, 28^e et 37^e Bataillons de Chars de Combat, 5^e Bataillon de Chasseurs Portés**, sous le commandement du Colonel RABANIT.

Le 28^e BCC provient du GBC n°512, le 37^e du GBC n°511.

- 2^e Brigade Cuirassée : commandement du **Groupe de Bataillons de Chars n°507, 8^e et 15^e Bataillons de Chars de Combat, 17^e Bataillon de Chasseurs Portés**, sous le commandement du Lieutenant-Colonel ROCHE.

Le 8^e BCC est issu du GBC n°508, le 15^e du GBC n°510.

Initialement déployées en Lorraine où elles concentrent leurs éléments (le 7 septembre 1939, la 1^{re} Brigade Cuirassée est déployée dans la région de Pont-à-Mousson, PC à Delure ; la 2^e Brigade Cuirassée est dans la région de Lunéville, PC à Blénod-les-Pont-à-Mousson), elles appartiennent à la réserve générale du Grand Quartier Général.

Une fois mise sur pied, la 1^{re} Brigade Cuirassée est envoyée au camp de Flin, au nord-ouest de Baccarat, où elle s'installe les 12 et 13 septembre 1939, afin de compléter son instruction, celle du 28^e BCC, récemment créé, étant en particulier jugée insuffisante.

La 2^e Brigade Cuirassée passe sous l'autorité de la III^e Armée le 10 septembre 1939 (ordre n°121/3 du 10 septembre 1939 de la III^e Armée) et opère en soutien du Corps d'Armée Colonial lors de l'opération "Sarre" (le 13 septembre 1939, la brigade a son PC à Wetzersesche, secteur de la III^e Armée), où elle a pour mission la couverture antichar des unités opérant en avant de la ligne fortifiée frontalière.

La 1^{re} Brigade Cuirassée demeure au camp de Flin jusqu'à la fin du mois de novembre 1939, tandis que la 2^e rejoint la réserve générale du GQG le 29 septembre 1939 et est envoyée dans la région d'Etain-Verdun (secteur Warcq, Gussainville, Saint-Jean-les-Buzy, Parfondrupt, Braquis, Hermeville, dépendant de la II^e Armée) du 13 au 15 octobre 1939 (ordre n°618/3 de la III^e Armée).

Le projet de les réunir à des fins d'instruction d'ensemble, et plus tard de les rassembler au sein d'une 1^{re} Division Cuirassée, est avancé dès le 12 octobre 1939 (lettre n°499 – 3/NE). Il n'est toutefois mis à exécution (sur ordre n°845 – 3/NE du 22 novembre 1939) qu'à partir du 30 novembre 1939 pour la 2^e Brigade Cuirassée (ordre n°5797 – 4/EMG du 28 novembre 1939), du 8 décembre 1939 pour la 1^{re} Brigade Cuirassée, les deux unités étant rassemblées dans la zone des camps de Suippes et de Mourmelon (région Châlons-Courtilsols, connue sous le nom de camp de la Haute-Moivre).

Après avoir mené plusieurs exercices en décembre 1939 et janvier 1940, il est décidé qu'elles serviront de noyaux à des divisions cuirassées.

Le 16 janvier 1940, elles sont dissoutes et leurs éléments sont intégrés aux deux premières **divisions cuirassées** (DCr) de l'armée française :

- 1^{re} Brigade Cuirassée : **1^{re} Demi-Brigade** de la 1^{re} Division Cuirassée, plus **5^e Bataillon de Chasseurs Portés**, qui constituera l'infanterie de la division ;

- 2^e Brigade Cuirassée : **2^e Demi-Brigade** de la 2^e Division Cuirassée, plus **17^e Bataillon de Chasseurs Portés**, qui constituera l'infanterie de la division.

Mises sur pied dans l'urgence afin de doter l'armée française d'unités capables d'affronter les *Panzers* allemands qui venaient de pulvériser la résistance de l'armée polonaise, elles n'eurent pas l'occasion de combattre, ni groupées, ni séparément. Plus que la prise de conscience tardive du potentiel détenu par une grande unité cuirassée, elles caractérisaient la crainte du Grand Quartier-

⁵ Sur ordre du général Gamelin en date du 1^{er} septembre 1939 (timbre n°2/1-FT, "création des brigades cuirassées").

⁶ Le 37^e BCC est alors encore équipé de chars B1.

Général quant à la supériorité manœuvrière de la *Wehrmacht*, illustrant une véritable "phobie des *Panzers*" qui explique avec d'autres raisons⁷ pourquoi l'opération "Sarre", lancée le 8 septembre 1939, n'avaient que des objectifs très limités.

Elles représentent de ce fait une adaptation réactive intéressante, sous la pression des évènements, destinée à mettre en place une capacité qui faisait alors cruellement défaut et que l'armée française avait été incapable de générer dès le temps de paix. Insuffisantes car n'offrant qu'une coopération interarmes des plus limitées, ne disposant pas, de plus, d'appuis et de soutiens intégrés, elles servirent toutefois de base au développement subséquent de la force blindée française qui comptera quatre divisions en mai 1940⁸. Si cela était clairement trop peu, trop tard, du moins doit-on rendre à ces brigades cuirassées tombées dans l'oubli la place qui fut la leur dans la création d'une véritable arme blindée française.

- **ordre n°2/I.F.T. du 1^{er} septembre 1939** du général GAMELIN, commandant en chef des forces terrestres, à messieurs les généraux commandant les III^e et IV^e Armées, le général KELLER, inspecteur des chars de combat, le général commandant la 20^e Région de Nancy, relatif à la création de brigades cuirassées :

"I. Il sera procédé, à la date du 2 septembre 1939, à la constitution, à titre provisoire, de 2 brigades cuirassées ayant la composition suivante :

- 1^{ère} Brigade : commandement du Groupe de Bataillons de Chars n°512
 - Bataillon de Chars n°28/512
 - Bataillon de Chars n°37/511
 - 5^e Bataillon de Chasseurs type "porté"
- 2^e Brigade : commandement du Groupe de Bataillons de Chars n°507
 - Bataillon de Chars n°15/510
 - Bataillon de Chars n°8/508
 - 17^e Bataillon de Chasseurs type "porté"

Ces brigades seront maintenues en réserve de G.Q.G. ; leur commandement sera assuré respectivement par les commandants des Groupes de Bataillons de Chars n°512 et 507.

II. Les deux brigades sont susceptibles d'être groupées en cas d'opération, sous les ordres du général KELLER, inspecteur désigné des chars de combat au G.Q.G., [...]

III. Il sera rendu compte, sous le présent timbre de la constitution des 2 brigades visées ci-dessus.

GAMELIN

Source utilisée : carton 34N 401 du SHD.

⁷ En particulier les contraintes liées à un processus de mobilisation et de concentration plus complexe et lent que celui des Allemands, tandis que toute offensive était conditionnée par la mise en place d'appuis conséquents qui n'étaient rendus disponibles que tardivement.

⁸ Si l'on exclut les trois divisions légères mécaniques de la cavalerie.